



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU BUDGET 2017, DU**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019**

**ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET**

**TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Preissac tiendra une séance spéciale le mardi le 20 décembre 2016 à 19 h, au 6 rue des Rapides, Preissac afin d'adopter le budget pour l'année 2017, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019 ainsi que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2017.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget, le programme des immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Preissac ce 1<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

*Gérard Pétrin*  
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1 décembre 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1 décembre 2016.

*Gérard Pétrin*

---